Municipalité de Rivière-à-Pierre MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 8 septembre 2020 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, y assistait également.

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2020-09-135

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Lavoie Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2020-09-136

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 11 août dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2020-09-137

1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'août 2020

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil:

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'août 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 89 492,55 \$.

Adoptée

1.6 Période de questions

2. Sécurité publique

2020-09-138

2.1 Premier paiement pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Patrick Delisle Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement du premier versement de la somme payable pour l'année 2020 pour les services de la Sûreté du Québec. Le montant de ce premier versement est de 54 600 \$ sur un total de 109 200 \$.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2020-09-139 3.1 Déneigement du stationnement de la gare, face à la mairie et à l'église pour la saison 2020-2021

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat de déneigement du stationnement de la gare, face à la mairie et de l'église pour la saison 2020-2021 à M. Luc St-Pierre. Ce contrat sera réalisé au coût, avant taxes, de 85 \$ de l'heure lorsque le déneigement sera effectué par tracteur avec souffleur et 70 \$ de l'heure, avant taxes, lorsque qu'un camion avec gratte sera utilisé. Le montant maximal du contrat, avant taxes, ne pourra excéder 8 995 \$ pour la gare, 8 495 \$ pour pour le stationnement face à la mairie et l'église et il est entendu que les paiements seront effectués suite à la réception de factures mensuelles détaillant le nombre d'heures et la machinerie utilisée. Il est à noter qu'il est possible que le montant maximal ne soit pas atteint si le nombre d'heures travaillées en tout d'ici à la fin du contrat multiplié par le taux horaire résulte en un montant moindre que le montant maximal.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

3.2 Paiement à Élizabeth Genois, arpenteure-géomètre, pour le certificat de piquetage de la virée sur l'avenue des Sables Est

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer une facture au montant 586,37 \$ taxes incluses à Mme Élizabeth Genois, arpenteure-géomètre, pour réaliser le certificat de piquetage ainsi que la pose de 3 repères de la virée sur l'avenue des Sables Est.

Adoptée

2020-09-141 3.3 Contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux

Attendu que 3 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le soumissionnaire le plus bas conforme est Asphalte St-Ubalde Inc.;

Il est proposé par M. Alain Lavoie Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Asphalte St-Ubalde Inc. le contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux au coût approximatif de 56 944 \$, taxes en sus. Un montant de 27 079 \$ sera pris à même le Fonds Réfection et entretien de certaines voies publiques, 9 600 \$ dans le fonds PPA-CE et le montant restant dans le surplus accumulé.

Adoptée

2020-09-140

- 4. Urbanisme et développement du territoire
- 4.1 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 602, avenue Delisle (lot 5 222 979)

2020-09-142 4.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 602, avenue Delisle (lot 5 222 979)

Attendu que Monsieur Jonathan Jeanrie, propriétaire d'un immeuble situé au 602, avenue Delisle, a déposé une demande de dérogation mineure visant à implanter un chalet à une distance supérieure à la marge de recul avant maximale de 9 m, soit à 35 mètres de la ligne avant du terrain, contrevenant à l'article 6.2.2.2 du *Règlement de zonage* # 435-14 qui stipule qu'une marge de recul maximale est applicable pour la zone Rv-9 selon la grille de spécification du feuillet B-2, de la section II de l'annexe I.

Attendu qu'un milieu humide est identifié sur la carte en bordure du chemin;

Attendu que la zone Rv-9 est la seule zone de villégiature ayant une marge de recul ayant maximale:

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil de retirer la marge de recul avant maximale pour cette zone;

Attendu que le propriétaire accepte de se rapprocher de la zone industrielle adjacente;

Il est proposé par M. Alain Lavoie Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation pour la propriété sise au 602, avenue Delisle (lot 5 222 979).

Adoptée

4.3 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le chemin Colbert (lot 6 336 388)

2020-09-143 4.4 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le chemin Colbert (lot 6 336 388)

Attendu que Monsieur Michel Mongrain, propriétaire du lot 6 336 388 sur le chemin Colbert, a déposé une demande de dérogation mineure visant à entreposer une roulotte sur un lot sans présence de bâtiment principal, contrevenant à l'article 9.7.2.1 du *Règlement de zonage* # 435-14 qui stipule que le remisage extérieur de véhicules de loisirs est autorisé comme usage complémentaire à l'habitation, ainsi qu'au deuxième paragraphe de la section 19.2 qui stipule qu'une roulotte ou véhicule récréatif peut-être implanté à des fins d'entreposage dans les cours latérales ou arrière d'une habitation conformément aux normes prescrites à l'article 9.7.2.1

Attendu qu'il n'y a pas de bâtiment principal sur le lot;

Attendu que le lot est dérogatoire;

Il est proposé par M. Denis Bouchard Et résolu à l'unanimité des membres présents

De refuser l'entreposage de la roulotte sur la propriété sise sur le chemin Colbert (lot 6 336 388).

Adoptée

2020-09-144 4.5 Autorisation de présenter une demande de financement au Fonds du Grand mouvement Desjardins

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de communication et soutien à la communauté, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour le projet prolongement des sentiers et yourte-accueil au site des chutes de la Marmite pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

- 5. Loisirs et services à la collectivité
- 6. Périodes de questions
- 7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par le maire à 7h55.

Andrée St-Laurent, maire

Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière